



Mise à pied conservatoire suite à une demande de congés payés

Par nanou, le 27/07/2009 à 09:46

Bonjour,

Madame, Monsieur,

Employé depuis août 2008 comme commercial, je demande à poser quelques jours de CP sur juillet ou août 2009. Le directeur me répond qu'ils sont remis à zéro parce-que je ne les avais pas pris avant le 31 mai 2009!? J'ai essayé de lui faire comprendre que ce n'était légalement pas possible mais rien à faire. Je lui ai donc envoyé le 15.07.09 un recommandé pour lui réclamer mes CP, il le réceptionne le vendredi 17.07.09.

Le lundi 20.07.09 à 17h35, il m'annonce verbalement une mise à pied conservatoire et récupère la clé du véhicule de fonction ainsi que le téléphone portable. Il s'appuie sur le rétro planning des 22, 23 et 24.07.09 (les premiers depuis août 2008 car il ne m'en avait jamais demandé avant!!?). Il estime que les infos ne sont pas suffisantes pour justifier mon activité commercial et considère alors que je n'avais pas travaillé; donc que j'avais "délibérément abandonné mon poste de travail et que cela a eu des conséquences graves sur le bon fonctionnement et sur la crédibilité de l'entreprise".

Le 21.07.09 je lui envoie un recommandé pour stipuler qu'il m'avait mis à pied verbalement, que je n'étais pas d'accord sur cette mise à pied, ni sur les CP et que j'étais dans l'attente. Ce samedi 25.07.09 je reçois un recommandé me convoquant à un entretien préalable le 18.08.09, sur lequel il précise et souligne que cette convocation ne préjuge en rien de la décision définitive qui sera prise ultérieurement.

Je viens de contacter l'assistance juridique de mon assurance, qui me dit d'attendre le verdict de l'entretien du 18.08.09.

Cette personne étant un habitué des procédures prudhomales... et appréciant faire trainer les choses :

- que puis-je faire d'autre qu'attendre?
- n'y a-t-il aucune autre option? Casser le contrat, accélérer la procédure...?

Un très grand merci d'avance